

Répartir. En toile de fond des états généraux de l'alimentation, qui se tiennent actuellement en France, se profile la question de la répartition de la valeur créée. En particulier entre producteurs et distributeurs. Cette problématique est au cœur de la RSE, dans le sens où en poursuivant ses activités, une entreprise prélève des ressources (naturelles, humaines, financières ou touchant aux infrastructures...), privées ou collectives, les transforme et répartit le résultat de cette transformation. Au terme de ce processus se pose la question de la justesse de la redistribution de la valeur créée entre les parties concernées, mais aussi, on tend à l'oublier, de la répartition du poids de la richesse détruite. Dans la partie de leurs rapports consacrés au développement durable, les entreprises essaient parfois de mesurer cette redistribution, mais de façon très imparfaite dans la mesure où elles regroupent leurs parties prenantes en grandes catégories (fournisseurs, salariés, actionnaires, clients...). Or ces catégories sont constituées de sous-catégories dont la diversité, si elle était prise en compte, permettrait de mettre en évidence les éventuelles inégalités à corriger.

INSTITUTIONS, REGLEMENTATIONS

Déchets, distribution, Kenya

Le Kenya instaure l'une des législations les plus dures contre la prolifération des sacs en plastique

Les sacs en plastique dispersés dans la nature sont un véritable fléau en Afrique. Afin de lutter contre cette pollution, plusieurs pays africains ont déjà adopté (ou annoncé) des législations limitant, interdisant ou taxant l'usage, la fabrication ou l'importation des sacs de caisse (Rwanda, Erythrée, Tanzanie, Ouganda, Botswana, Afrique du Sud...) avec, toutefois, des réussites inégales. **Depuis le 28 août, l'utilisation, la fabrication et l'importation de sacs en plastique sont désormais interdites au Kenya**, une réglementation que le pays a déjà tenté d'introduire à deux reprises (en 2007 et 2011). Sans succès. Annoncée le 28 mars dernier, cette mesure se veut radicale, les contrevenants s'exposant en effet à des peines de prison pouvant aller jusqu'à quatre ans et à des amendes susceptibles d'atteindre 4 millions de shillings (32 500 euros).

Esclavage moderne, Australie

Esclavage moderne : l'Australie veut que les entreprises contrôlent leur chaîne d'approvisionnement

Dans son rapport 2016 *Global Slavery Index* publié en mai dernier, l'organisation de défense des droits de l'Homme Walk Free évaluait à près de **46 millions le nombre de personnes réduites à une forme moderne d'esclavage dans le monde**. Plus récemment, le 10 août, le cabinet de conseil britannique Verisk Maplecroft estimait quant à lui que l'Union européenne était la région où le risque d'esclavage moderne avait le plus augmenté en 2017, du fait de l'afflux de migrants, qui se retrouvent exposés à toutes les formes de criminalité en raison de leur situation précaire. **Devant l'ampleur du phénomène, des Etats ont légiféré** afin que les entreprises supérieures à une certaine taille communiquent les mesures adoptées pour éradiquer l'esclavage moderne et le trafic humain de leur chaîne d'approvisionnement. C'est le cas de la Californie ([California Transparency in Supply Chains](#), 2010) et du Royaume-Uni ([Modern Slavery Act](#), 2015). **Le gouvernement australien envisage à son tour de rendre obligatoire**, pour les sociétés dont le chiffre d'affaires excède 100 millions de dollars australiens (67 millions d'euros), la publication d'un reporting sur les dispositions qu'elles ont prises afin de ne pas se retrouver associées à du travail forcé ou à un trafic d'êtres humains dans leur chaîne d'approvisionnement. Avant de proposer le projet de texte final, le ministre de la Justice, Michael Keenan, a indiqué qu'il devait encore consulter le patronat pour s'assurer que la loi soit « *simple, pratique et efficace* ».

Impact des biens, agroalimentaire, Thaïlande

La Thaïlande interdit la promotion des préparations lactées pour les nourrissons

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande que les nourrissons soient exclusivement allaités jusqu'à l'âge de six mois, puis qu'ils bénéficient d'une alimentation mixte (allaitement et autres aliments) jusqu'à deux ans. Or, dans de nombreux pays, les mères sont soumises à **des campagnes de marketing agressives qui entravent cette recommandation**. C'est le cas en Thaïlande, où le taux d'allaitement maternel est parmi les plus bas du monde. Aussi le gouvernement thaïlandais a-t-il décidé d'interdire dès ce mois de septembre toute forme de promotion de préparations lactées pour nourrissons, y compris la distribution d'échantillons dans les hôpitaux.

Climat, évaluation

Trucost crée un outil pour évaluer l'impact des prix du carbone sur la performance des entreprises

Selon le *Carbon Pricing Watch 2017* publié par la Banque mondiale en mai 2017, **il existe dans le monde 46 initiatives émanant d'Etats ou de villes instaurant un prix du carbone**. Elles couvrent 15 % des émissions de gaz à effet de serre produites dans le monde. Pour la société Trucost, achetée en octobre 2016 par S&P Dow Jones Indices, il s'agit d'un mouvement de fond qui pourrait multiplier par sept le prix moyen de la tonne de carbone d'ici à 2030, prix qui atteindrait alors 120 dollars. Aussi l'entreprise a-t-elle lancé, le 15 août dernier, un nouvel outil (le *Trucost Corporate Carbon Pricing Tool*). Dans son modèle, **Trucost a quantifié les systèmes de tarification en vigueur dans 130 régions** en y adossant les scénarios requis pour limiter l'augmentation de la température de la planète à 2 °C. En combinant les données relatives aux émissions de GES d'une entreprise, ses performances financières et cette modélisation, l'outil permet à une entreprise d'évaluer les impacts de ses choix sur sa compétitivité, sa performance financière et son exposition future au risque carbone.

Climat, Etats-Unis, monde

Pour des chercheurs de Stanford, 100 % d'énergie renouvelable, c'est possible dès 2050

En septembre 2015, l'association Greenpeace publiait une étude selon laquelle il était possible de parvenir à 100 % d'énergie renouvelable d'ici à 2050 (voir [IE n° 222](#)). Cette fois, c'est la revue américaine *Joule* qui a publié, le 23 août, les résultats d'une **étude** réalisée par vingt-sept chercheurs de la prestigieuse université de Stanford et qui aboutit à la même conclusion. Les travaux, menés sur 139 pays, envisagent un scénario parvenant à une conversion de 80 % de l'énergie mondiale en énergie éolienne, solaire ou hydraulique d'ici à 2030 et de 100 % d'ici à 2050, **ce qui limiterait l'augmentation de la température de la planète à 1,5 °C**. **La feuille de route permettrait, en outre**, une réduction de la demande énergétique d'environ 42,5 %, une création nette de 24,3 millions d'emplois, une diminution de 4,6 millions de décès prématurés par an provoqués aujourd'hui par la pollution de l'air (et 3,5 millions en 2050), l'annulation de 22 800 milliards de dollars par an de frais engagés pour combattre la pollution de l'air et de 28 500 milliards de dollars de « dommages climatiques ». Cela nécessiterait 2,5 millions d'éoliennes supplémentaires (qui occuperaient 0,92 % de la superficie des territoires pour les fermes terrestres), 1,9 milliard de panneaux solaires sur les toitures de bâtiments résidentiels, commerciaux ou administratifs (dont la fabrication et les installations absorberaient 0,22 % de l'espace terrestre). Même si les investissements nécessaires sont importants (124 700 milliards de dollars), le coût de production du mégawatt s'en trouverait réduit à 2,5 millions de dollars contre 2,7 avec un scénario suivant la tendance actuelle.

PARTIES PRENANTES ENGAGEES

Biodiversité, hydrocarbures, mines, Brésil

Réactions au Brésil contre les projets qui menacent l'environnement

Il y a quelques mois, l'association Greenpeace alertait les actionnaires de Total et les investisseurs financiers (voir [IE n° 262](#)) des dangers qu'un projet de la compagnie pétrolière faisait courir à un récif corallien unique au monde au large de l'embouchure du fleuve Amazone. **L'ONG soulignait notamment les approximations de l'entreprise en termes d'étude d'impact environnemental, mais aussi du point de vue économique et financier**. Le 29 août, l'agence environnementale Ibama a rejeté le dossier d'impact environnemental de Total relevant plusieurs faiblesses. Pour Greenpeace, ce rejet illustre l'incapacité du groupe pétrolier à garantir l'intégrité de la zone. Il reste maintenant à Total à répondre à la demande d'informations complémentaires de l'Ibama. Pour la troisième fois. Si les données ne répondent pas aux attentes, le processus d'attribution des licences devrait être clôturé. **Sur un autre sujet, mais toujours au Brésil, un tribunal fédéral a prononcé, le 30 août, la suspension d'un décret** du 23 août qui abrogeait le statut de réserve naturelle d'une zone de 46 000 km² située dans la forêt amazonienne – afin de l'ouvrir à l'exploration minière – et qui avait suscité la mobilisation de l'opinion internationale. Ces décisions montrent que sur les questions environnementales, les crispations entre les intérêts économiques et environnementaux se crispent. Des tensions qui occupent de plus en plus le terrain juridique (voir [IE n° 250](#)).

Influence, pharmacie, Etats-Unis

Des scientifiques américains exigent plus de transparence de la part de la FDA

L'annonce, le 5 septembre dernier dans l'affaire du Mediator, du renvoi en correctionnelle de quatorze prévenus et onze personnes morales, dont les laboratoires Servier (fabricants du Médiator) et l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), pose la question des conflits d'intérêts dans le secteur de la santé, selon la lanceuse d'alerte Irène Frachon. Mais ce problème n'existe pas qu'en France, on s'en doute. **Ainsi, des chercheurs du centre de bioéthique de l'université de Harvard**, conduits par le D^r Spencer

Phillips Hey, ont-ils publié un article dans la revue *Science*. Ils y rappellent que la mission de la Food and Drug Administration (FDA) doit être régie par des considérations scientifiques et non par des principes économiques ou politiques et constatent que l'actualité récente a mis en lumière plusieurs faits au cours desquels la FDA avait été exposée à des influences extérieures. Ces controverses ont conduit les scientifiques à faire la **distinction entre les influences légitimes (qui visent à améliorer la mission de la FDA) et les influences illégitimes (qui cherchent à dénaturer cette mission)**. Ils ont donc décidé d'élaborer un guide pour aider l'ensemble des parties prenantes à discerner la légitimité et l'incidence des influences extérieures sur la FDA.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Climat, finance, Etats-Unis

Vanguard demande aux sociétés de rendre des comptes sur leurs risques climatiques

Avec 4 400 milliards de dollars d'actifs sous gestion, Vanguard est l'une des plus importantes sociétés de gestion mondiale (en compétition avec BlackRock pour le titre de numéro un). Comme de nombreuses autres sociétés de gestion, Vanguard est sous la pression des investisseurs financiers pour adopter des positions plus radicales sur la question des dérèglements climatiques, mais **jusqu'ici, la société appuyait plutôt les positions présentées par les conseils d'administration des entreprises et s'abstenait de soutenir les projets de résolution émanant de groupes d'actionnaires, ou de mener des actions d'engagement**. Le 14 août dernier, la société de gestion a annoncé qu'elle avait demandé aux compagnies dont elle détient des parts d'exposer comment la question climatique pourrait affecter la conduite de leurs activités et la valeur de leurs actifs. Dans une interview accordée à l'agence Reuters, Gleen Booraem, responsable des investissements chez Vanguard, a précisé que le soutien de la société à des projets de résolution présentés par les actionnaires des entreprises n'était pas une question idéologique, mais une question économique.

Esclavage moderne, Etats-Unis

Cinq sociétés s'engagent pour supprimer l'esclavage moderne de leur chaîne d'approvisionnement

Les régions frontalières exposent de nombreux migrants qui cherchent du travail à des risques de violation des droits humains, voire à des situations d'esclavage moderne. Parmi les pratiques les plus courantes des recruteurs non scrupuleux **figurent la perception d'importantes sommes d'argent auprès des candidats à un emploi et la rétention de leurs papiers d'identité censée faciliter le recrutement**, des méthodes qui créent un lien de dépendance forcée entre les travailleurs et ces recruteurs ou les employeurs. Conscient de cette situation qui fait l'objet, depuis de nombreuses années, de mises en garde de la part des associations et des syndicats, l'Interfaith Center on Corporate Responsibility (ICCR, une coalition d'actionnaires responsables américains) a lancé en mai une campagne pour éliminer ces pratiques. Le 9 août, cinq sociétés multinationales américaines exposées à ce type de risque (les constructeurs automobiles Ford et General Motors, la société agroalimentaire Hormel Foods, la chaîne hôtelière Marriott Hotels et la marque de prêt-à-porter Michael Kors) se sont engagées publiquement à adopter une politique visant à bannir ces agissements de leur chaîne d'approvisionnement.

ENTREPRISES (initiatives & controverses)

Accès aux services, TIC, Sénégal, Sierra Leone

Les opérateurs téléphoniques sommés d'améliorer leurs services au Sénégal et en Sierra Leone

Le 6 avril 2017, l'Association sénégalaise des utilisateurs des TIC (Asutic) dénonçait dans un communiqué les avantages accordés par l'autorité de régulation du pays, l'ARTP, à l'opérateur français Orange (voir **IE n° 257**). En substance, pour l'Asutic, ces avantages entretenaient des tarifs trop élevés pour une qualité de service ne répondant pas aux attentes des consommateurs, une situation retrouvée dans plusieurs pays africains. **Dans une lettre datée du 16 août**, l'ARTP a mis en demeure Sonatel (Orange), ainsi que deux autres opérateurs (Tigo, filiale du luxembourgeois Millicom et Expresso, filiale du soudanais Sudatel), de remédier dans les trente jours à des dysfonctionnements observés en matière de qualité vocale. De leur côté, les associations de consommateurs demeurent sceptiques sur l'effectivité de cette mise en garde dans la durée et sur son étendue géographique. **Le 30 août, l'opérateur a également écopé d'une amende de 750 000 dollars en Sierra Leone** infligée par la Commission nationale des télécommunications (Natcom) pour les mêmes raisons. Deux autres compagnies, la société d'origine libanaise Africell et l'entreprise locale Sierratel, devront également payer respectivement 400 000 et 200 000 dollars. Alors qu'il y a quatre mois, les opérateurs s'étaient déjà engagés à améliorer la qualité de leurs services, celle-ci s'est, au contraire, détériorée.

Accès aux biens, pharmacie, France

Privé de subvention, Sanofi renonce à sa recherche sur un vaccin contre le virus Zika

Le 1^{er} février 2016, à la suite de la détection de troubles neurologiques et de cas de microcéphalie liés au virus Zika chez des nouveau-nés, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avait déclaré qu'il s'agissait

d'une urgence de santé publique (voir [IE n° 230](#)). Cette décision, l'explosion du phénomène au Brésil, son amplification médiatique du fait de l'événement cathodique que représentaient les Jeux olympiques organisés dans ce pays en 2016, avaient accéléré la recherche, elle-même soutenue par une augmentation des aides financières. **Le 18 novembre 2016**, l'OMS avait indiqué que « *le virus Zika [...] ne représentait plus une urgence de santé publique* » faisant, du même coup, craindre une baisse sensible des financements. Sanofi, qui figurait parmi les laboratoires engagés dans la recherche d'un vaccin contre ce virus et avait perçu à ce titre en septembre 2016 une aide de 43,2 millions de dollars de la part de la Biomedical Advanced Research and Development Authority (BARDA, un service du département de la Santé des Etats-Unis), a annoncé le 1^{er} septembre qu'il mettait un terme à ses travaux en la matière, la BARDA ayant décidé qu'elle financerait moins de projets de lutte contre le virus Zika et qu'elle arrêterait de soutenir la recherche pour un vaccin.

Respect de la personne, luxe, France

Kering et LVMH font un premier pas en faveur d'un mannequinat plus responsable

L'état de maigreur des mannequins étant susceptible d'avoir un impact sur le psychisme de certaines jeunes filles et de conduire à des situations d'anorexie, le Parlement français a adopté le 14 avril 2015 une loi visant à encadrer le mannequinat. Les décrets d'application ont été publiés le 5 mai 2017. **Mais, jusqu'à présent, les professionnels de la mode s'étaient peu engagés**, comme nous le relevions dans notre [édito](#) du 18 mars 2015, avant même l'adoption de cette loi. **Lors de l'assemblée générale du 23 avril 2015 de la société Kering**, un actionnaire avait posé une question à ce sujet. Après avoir rappelé sa préoccupation sur ce thème, le conseil d'administration avait alors indiqué qu'il proposait « *l'instauration d'un suivi plus marqué des mannequins par la médecine du travail* ». **Le 6 septembre dernier**, les sociétés Kering et LVMH ont décidé de faire un premier pas en adoptant une charte sur les relations de travail avec les mannequins, en exigeant un certificat médical de moins de six mois, en s'engageant à ne pas recruter de mannequins de moins de seize ans pour des défilés ou des séances de photos représentant des adultes, en bannissant la taille 32. Cette démarche suffira-t-elle à transformer en profondeur l'image de la femme véhiculée par certaines pratiques de marketing ?

Flux financiers, justice, banques, France, Gabon

Biens mal acquis : la famille Bongo a détourné au moins 68 millions d'euros

L'évaluation d'une partie des biens mobiliers et immobiliers acquis en France avec de l'argent public détourné du Gabon par le clan Bongo, ancien président du Gabon décédé en 2009 après quarante-deux années de pouvoir, s'élève à 68 millions d'euros. C'est ce qui ressort d'une longue enquête menée par la justice française et qui constitue le « **deuxième volet** » de l'affaire dite des « **biens mal acquis** ». Le premier volet concernait le procès impliquant, pour des faits similaires, Teodorin Obiang, fils aîné du président de la Guinée équatoriale (voir [IE n° 250](#)), dont le verdict est attendu pour le 27 octobre. Dans l'affaire Bongo, seuls trois dirigeants d'une société-écran ont pour l'instant été mis en examen. Mais le rapport souligne aussi que ces opérations financières n'auraient pu se faire sans la « *complaisance* » d'un notaire et de la banque BNP Paribas.

EN BREF

Choisir. 150 milliards de dollars par an. C'est, selon un [message](#) délivré par la Banque mondiale le 28 août dernier, ce qu'il faudrait dépenser pour garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement d'ici à 2030 (6^e objectif de développement durable de l'ONU). Une somme considérable, mais qui représente à peine 9 % des dépenses militaires dans le monde pour l'année 2016, ces dépenses s'étant élevées à 1 686 milliards de dollars selon l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm (SIPRI).

Choisir encore. Le 21 août, plus d'une centaine de patrons de sociétés spécialisées dans l'intelligence artificielle ou dans la robotique, dont le charismatique Elon Musk, ont publié une lettre ouverte en demandant aux Nations unies d'intervenir pour empêcher le développement d'armes létales autonomes et de leurs conséquences dramatiques dues au développement rapide de l'intelligence artificielle, des tensions internationales et du cyberterrorisme. **Mais la science et la détermination humaine aboutissent aussi à de belles réussites.** Le 14 août, une jeune femme se fait sectionner les deux bras par un train dans la gare de Chambéry. Les secours interviennent rapidement, la transportent, elle et ses deux bras, au CHU de Grenoble. Elle est immédiatement prise en charge par l'équipe médicale. Moins de deux heures plus tard, la réimplantation des deux bras est terminée avec succès.

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

Adressez vos commandes d'abonnement à : CFIE, 52 bd Ornano – 75018 Paris
